

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le dimanche deux juillet mil-neuf-cent-trente-neuf, à huit heures trente minutes.

Ordre du jour

- 1 Demande de virement de crédit.
- 2 Constructions scolaires.
- 3 Extension du réseau électrique.
- 4 Croites pour goudronnage des routes.
- 5 Indemnité de résidence aux conseillers C.V.O.
- 6 Aliénation de terrains communaux.
- 7 Bourses d'études.
- 8 Classement dans la voie urbaine du lotissement du terrain Gala.
- 9 Logements de la maison du Parc.
- 10 Affaires diverses.
- 11 Instances diverses.

Le 24 juin 1939

Le Maire: *J. Téprou*

Conseil Municipal Séance du 2 juillet 1939

Le deux juillet mil-neuf-cent-trente-neuf, à huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Rezé, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Téprou, maire.

Étaient présents: M. M. Gar-Mailliet, Marchais, Hervouet, Guérin, Téprou, Marcheteau, Fabrice, Legoff, Barreau, Lombriaux et Clouet.

Étaient absents: M. M. Caujean, Lorin, Ordronneau, Lefèvre, Lemaire, Gendronneau, Goutière, Chouvelon, Haumont, Pichon, Girard, Boutin, Masson, Charrier, Olive et Charlot.

Les Conseillers présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement sur les différentes questions de l'ordre du jour, la séance a été levée et a été renvoyée au jeudi 10 juillet prochain, à dix-neuf heures. Fait et délibéré à la mairie de Rezé les dits jours, mois et an.

Téprou
Gar-Mailliet
Hervouet
Marchais
Guérin
Téprou
Marcheteau
Fabrice
Legoff
Barreau
Lombriaux
Clouet

Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 1939

Le six juillet mil neuf cent trente-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rezi, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Tijrais-maire.

Étaient présents: M. M. Gar-Mauillet, Marchais, Caugeron, Guérin, Hervouet, Courpin, Tijrais, Lorin, Marcheteau, Barreau, Janeau, Landreau, Genstronneau, Goutière, Chauvelon, Giraud, Boretin, Massiau, Charreau, Clouet, Oline et Charlot.

Étaient absents: M. M. Fabrice, Ordronneau, Lefort, Hamont et Perignon, excusés.

Les conseillers présents formant la majorité des Membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

M. Guérin a été désigné et a accepté cette fonction.

Les procès-verbaux des dernières séances ont été lus et adoptés.

Demande de virement de crédits. - M. le Maire expose au Conseil que d'après son compte administratif et le compte de gestion de M. le Receveur Municipal, il restera un reliquat de 33.433^{fr} sur les emprunts de 200.000^{fr} et 150.000^{fr}, votés dans la séance du 1^{er} août 1936 et dont les produits devaient être affectés pour:

École publique de Courtemauché	150.000 ^{fr}
Service des bateaux	130.000 ^{fr}
Électrification	70.000 ^{fr}

M. le Maire demande au Conseil Municipal que ce reliquat soit employé à l'aménagement des écoles publiques de la commune dont les locaux et le matériel laissent à désirer.

Le Conseil, au cet exposé et après en avoir délibéré:

Considérant l'état actuel du mobilier, du matériel et des locaux scolaires des écoles publiques de la commune,

Demande à M. le Préfet, d'autoriser que le reliquat de 33.433^{fr} des emprunts sus-mentionnés soit employé à l'aménagement des écoles publiques constructions scolaires. - M. le Maire expose, qu'il a reçu

x
Approuvé le

17 août 1939

3 ex le 11.8.39

avis que la subvention de l'Etat de 43.700 francs pour constructions scolaires était définitivement accordée à la Commune.

L'autorisation de mise en adjudication des travaux avait été approuvée par M. le Préfet le 5 novembre 1938 et le Conseil Municipal avait voté, le 29 octobre 1938, un emprunt de 250.000 francs au Crédit Foncier, par l'intermédiaire de la Caisse de crédits aux Départements et aux Communes.

Depuis ce temps, cet emprunt n'a pu être réalisé.

M. le Maire demande au Conseil, de l'autoriser à contracter cet emprunt à la Caisse Mutualiste Interdépartementale Vieillesse - Invalidité de l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels de la Loire - Supérieure, au cas où la Caisse de crédits ou le Crédit Foncier ne pourraient nous accorder l'emprunt demandé.

Après cet exposé, le Conseil Municipal autorise le Maire, en cas où la Caisse de crédits ou le Crédit Foncier ne pourraient fournir les 250.000 francs, à contracter cet emprunt à la Caisse Mutualiste Interdépartementale Vieillesse - Invalidité de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels de la Loire - Supérieure, au taux fixé par cette Caisse.

3 ex. le 28.39

Case vicinale pour 1940. - Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide que la taxe vicinale continuera à être perçue pendant l'année 1940.

Classement de l'Avenue du Chêne Gala. - M. le Maire donne lecture au Conseil d'une pétition signée des propriétaires du lotissement du "Chêne Gala" qui demandent que la rue du Chêne Gala et la rue Tarnantier qui desservent ce lotissement soient classés dans la voirie urbaine.

3 ex. le 4.8.39

Lecture est également donnée d'une lettre de M. Lafère propriétaire dudit lotissement où il s'engage à verser à la Commune de Rezé une somme de vingt-cinq mille francs, à charge par elle d'établir dans ces deux rues une canalisation d'eau potable et une ligne électrique.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après en avoir délibéré, le Conseil, reconnaissant le bon état de viabilité des rues Tarnantier et du Chêne Gala accepte leur classement dans la voirie urbaine.

Le Conseil, accepte également le don de vingt-cinq mille

frances offert à la Commune par M. Lefèvre est engagé à faire passer les canalisations d'eau potable dans ces rues ainsi qu'une ligne amenant courant électrique.

x Adjudication des travaux d'aménagement de la Maison du Parc. - Ensuite M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil les plans et devis des travaux à exécuter, pour transformation de la Maison du Parc en quatre logements d'habitants.

3 ex. le 4-8-39

Après avoir pris connaissance de ces documents et après en avoir délibéré, le Conseil accepte les plans et le devis revise s'élevant à la somme de 122.803.⁵⁰ Cette somme sera prélevée sur l'emprunt de 300.000⁰⁰.

L'installation du gaz et l'installation électrique sont réservées et seront traitées de gré à gré et les crédits seront pris sur ceux affectés à l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil demande à M. le Préfet d'approuver ces travaux et d'en autoriser la mise en adjudication.

x Goudronnage des chemins vicinaux ordinaires. - Après, M. le Maire donne lecture du rapport de M. l'Ingénieur subdivisaire, des C.V.O. qui présente les soumissions:

A 3 ex. le 4-8-39

17 aff. 21-8-39

1^o de la Société Chimique et Routière de la Gironde qui offre qui offre de livrer 39 tonnes 5 de goudron préparé en 1939, à raison de 612.⁵⁰ la tonne, prises à l'usine de Roche-Maurice;

2^o de M. le Prat et Fils, entrepreneurs à Saint-Hilaire-de-Chaléons qui proposent d'exécuter le repandage de ces 39,5 de goudron sur les chemins vicinaux ordinaires qui leur seront désignés, au prix de 120.⁶⁴ la tonne.

Ces conditions sont les mêmes que celles consenties pour les chemins départementaux.

Les travaux de goudronnage occasionnent une dépense totale de 30.000⁰⁰, dont 24.900⁰⁰ de goudron et 5.100⁰⁰ de repandage; présentent une augmentation de 10.700⁰⁰ sur les prestations, par suite du goudronnage des C.V.O. N^o 9 et 11 et du renouvellement de 1960 mètres de revêtement du C.V.O. N^o 3.

Le Conseil Municipal, vu cet exposé et après en avoir délibéré, approuve la soumission de la Société

Chimique ^{et routière} de la Gironde pour fourniture de 29 tonnes 5 de goudron et celle de M. H. Prat et Fils pour réfrandage de ces 29 tonnes 5.

Le Conseil reconnaît l'utilité et l'urgence du goudronnage des C.V.O. N^{os} 3, 9 et 11 et autorise M. le Maire à en ordonner l'exécution.

Mais, considérant, que les crédits inscrits sont insuffisants de 10.700^f, demande à M. le Préfet, l'autorisation de prélever cette somme, par virement, sur le crédit de 51.753^f, inscrit à l'article 108, "Construction d'un C.V.O. à désigner" et provenant de l'excédent des ressources de la taxe vicinale.

3 ex. loi. 8.39
app. 21-8.33
X Goudronnage des chemins ruraux reconnus. — Puis, M. le Maire donne lecture du rapport de M. l'Ingénieur subordonné du service vicinal qui présente la soumission de la Société Chimique et Routière de la Gironde, pour fourniture de 8 tonnes 500 de goudron préparé en 1939, au prix de 612^f 50 la tonne nette.

Les clauses et conditions sont les mêmes, que celles du marché passé pour les chemins départementaux.

La dépense totale occasionnée sera de 12.000^f, détaillée ci-après :

Fourniture de 8^t 5 de goudron à 612^f 50 5.206^f 25

Réfrandage de 8^t 5 de goudron à 120^f 64 1.025^f 44

Fourniture de 18^m 3 de graviers 5/5 à 68^f 84 1.239^f 12

Fourniture de 44^m 3 de graviers 13/20 à 88^f 40 3.901^f 60

Total 11.272^f 41

Impression 727^f 59

Ensemble 12.000^f.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de ce document approuve la soumission de la Société Chimique et Routière de la Gironde, pour fourniture de 8 tonnes 500 de goudron au prix de 612^f 50 la tonne pour le goudronnage des chemins ruraux reconnus, en 1939.

Il approuve également la dépense totale 12.000^f nécessaire à l'exécution du goudronnage.

Il demande à M. le Préfet, l'autorisation de prélever cette somme, par virement sur le reliquat des crédits de travaux neufs des chemins ruraux relevant à 50.921^f, provenant de l'excédent des ressources de la taxe vicinale et dont il restera cette année une disponibilité de 39.185^f.

Goudronnage des routes. - Plusieurs Membres du Conseil Municipal ont constaté la mauvaise exécution du goudronnage du chemin rural n° 3 et de la rue Emile Rector et Emile Lozon, qui dépend sans doute, soit de la mauvaise qualité du goudron, soit de l'insuffisance de la quantité répandue.

Considérant le bien-fondé de cette réclamation, le Conseil charge M. le Maire de protester contre la mauvaise exécution du travail et de ne pas mandater les dépenses avant qu'il ne soit refait consciencieusement.

Indemnité de résidence aux cantonniers des C.V.O. - M. le Maire donne lecture du rapport du Service Technique, proposant d'accorder aux cantonniers communaux la même indemnité de résidence que celle votée par le Conseil Général dans sa séance du 7 novembre 1938, en faveur des cantonniers départementaux, à partir du 1^{er} juillet 1939.

Le Conseil Municipal, ayant toujours cherché à réaliser l'égalité entre les cantonniers communaux de la voirie urbaine et rurale avec les cantonniers départementaux, porte leur indemnité de résidence à soixante francs par mois, au lieu de quarante.

Vote un crédit de 360⁰ francs 1939, prélevé sur les crédits affectés à l'entretien des C.V.O., pour les cantonniers des chemins et un crédit de 180⁰ francs, pris sur les crédits affectés aux chemins ruraux en 1939, pour le cantonnier de la voirie rurale.

Aliénation de terrains communaux. - Ensuite M. le Maire expose au Conseil, qu'il a reçu plusieurs demandes d'acquisition de terrains communaux, provenant des excédents de la nouvelle voie de la route nationale n° 33, côté sud-est du champ de foire.

Le Conseil, considérant que ces excédents n'auront plus aucune utilité pour la commune, autorise l'aliénation de ces terrains et charge le Maire de faire le nécessaire en cette matière, mais le prix de ces terrains ne devra pas être en dessous de quatre-vingts francs le mètre carré.

Chemin rural des Carreaux Moulins à la Blannerie. - Puis M. le Maire soumet à l'appréciation du Conseil, la réclamation de M. Guillet Raoul de la Houssais, qui l'a faite lors de l'enquête sur le projet d'établissement et de classement

du chemin rural de la Houssais à la Clannerie.

Le Conseil reconnaît qu'une partie de sa réclamation est fondée. En conséquence il demande que le tracé de ce chemin à partir du ruisseau de la route de la Petite Lande, soit modifié de manière que la haie bordant le côté nord ne soit pas détruite; la largeur du chemin devant être prise sur le terrain côté sud, afin que la clôture des terrains ne soit supprimée que de ce côté.

Indemnité M. Buehier, instituteur. - Après lecture est donné d'une lettre de M. Buehier qui demande que l'indemnité de logement, pour charge de famille lui soit continuée, figurant une de ses filles malade qui est totalement à sa charge.

Le Conseil fait droit à sa demande et décide que l'indemnité de logement qui avait été supprimée à M. Buehier, instituteur à Pont-Roussau, lui sera continuée tout que sa fille sera dans cet état.

Chemin rural N° 16 de la Brosse. - Émis M. le Maire communique au Conseil, le résultat de l'enquête sur le projet de reconnaissance et de tracé du chemin rural N° 16 de la Brosse à Traud. L'enquête n'a donné lieu à aucune réclamation.

En conséquence, le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 25 août 1938,

Considérant l'utilité et l'intérêt général que présente la construction de ce chemin et le projet n. ayant donné lieu à aucune observation ni réclamation,

Demande que le projet de reconnaissance et de tracé du chemin rural de la Brosse à Traud soit adopté.

Chemin rural N° 17 des Trois-Moulins à la Clannerie. - M. le Maire communique au Conseil, le résultat de l'enquête sur le projet de classement du chemin rural N° 17 des Trois-Moulins à la Clannerie et toutes les pièces du dossier correspondant.

Le Conseil, après avoir examiné ces différents documents, Considérant l'utilité de la mise en état de viabilité de ce chemin qui n'a donné lieu qu'à une réclamation faite par M. Guillet.

Est d'avis que, il y a lieu de reconnaître le chemin rural porté au tableau sous le N° 17, de en fixer la longueur, les largeurs et les limites, conformément aux indications

portés aux colonnes 6 et 9 et à celles du plan parcellaire correspondant, et d'en approuver le tracé, sous réserve qu'il soit modifié à partir du croisement de la route de la Petite Lande, en reculant la limite sud d'une largeur suffisante pour ne pas entamer la clôture du terrain sis au nord et appartenant à M. Guillet.

Bail de l'école libre de filles de la rue Sadi-Carnot. - Après M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre du Président du Conseil d'Administration des Ecoles privées de Pont-Rousseau qui demande que le bail accordé par la Commune à cette administration pour le local communal de la rue Sadi-Carnot où est établi une école privée de filles, soit établi pour une longue durée.

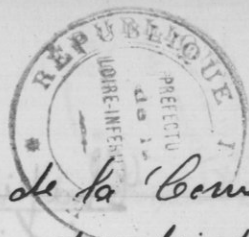
Après lecture et après en avoir délibéré, le Conseil décide qu'une Commission visitera les lieux et l'établissement, avant de prendre une décision sur cette demande.

Autorisation d'établir un hangar, place de la Saubzay-Garreau. - Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Emmanuel Phémet, Président de l'Amicale Miroite des écoles publiques de Rezé qui demande l'autorisation d'édifier un hangar, place de la Saubzay-Garreau, aux frais de l'Amicale, pour remiser le matériel servant aux fêtes données par cette association, dont le produit est distribué aux œuvres de bienfaisance ou post-scolaires des écoles publiques.

Le Conseil, considérant, l'utilité de l'Amicale Miroite des anciens élèves des écoles publiques de Rezé et le zèle et l'activité déployés par cette amicale pour aider les œuvres scolaires et post-scolaires, l'autorise à édifier sur le terrain communal de la Saubzay-Garreau un hangar réservé pour abriter le matériel appartenant à cette association, sous réserve que si la Commune avait besoin d'utiliser ce terrain, la construction édifiée devrait être enlevée dans un délai ne dépassant pas six mois après l'avis donné par le Maire.

Fonds de chômage. - Puis M. le Maire porte à la connaissance du Conseil qu'il a reçu une circulaire de M. le Préfet sur certaines modifications des fonds de chômage.

Après cette communication, le Conseil, considérant



que la réglementation des fonds de chômage de la Commune a donné toute satisfaction jusqu'à maintenant, décide qu'il n'y a pas lieu de le modifier.

Subvention au Comité Louis Braille. - Après avoir communiqué au Conseil un appel du Comité Louis Braille, qui demande un don de la Commune pour aide à la rééducation des aveugles.

Le Conseil vote une subvention de cent francs à ce Comité qui devra être adressée à M. Camille Delanerie, trésorier, 91 Avenue des Charmes à Fontenay-sous-Bois (Seine) c.p. N° 792.99 Paris.

Subvention à la Fédération nationale des Mutilés du Travail. - Communication est également donnée d'une lettre du Groupement départemental de la Loire-Inférieure des Mutilés et Invalides du Travail, dont le siège est à Nantes, Bureau du Travail (scellé).

Le Conseil vote une subvention exceptionnelle de cinquante francs pour aider cette section à se faire représenter au Congrès National qui aura lieu à Albi du 31 août au 3 septembre 1939.

Subvention à la Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants. - Lettre est ensuite donnée d'une lettre de la Fédération ouvrière et paysanne des anciens combattants qui demande une subvention communale.

Le Conseil vote une subvention annuelle de cent francs.

Arrêté préfectoral du 8 août 1939

Classificateurs communaux. - Ensuite, le Conseil dresse la liste des personnes aptes à remplir les fonctions de Classificateurs communaux, en vue de participer aux travaux de révision des évaluations foncières des propriétés non bâties pendant l'année. Cette liste est établie ainsi qu'il suit:

- Propriétaires fonciers
- Citadains { Gendron Elai, rue Jean-Puis, le Bouffay
 - { Bouyer Jean-Marie, Erubersault.
 - { Hocumont Gustave, la Haute-He.
 - Suppléants { Giraud Jean, rue du Lieutenant de Mondy
 - { Gar. Marilhet Gabriel, à Raçon.
 - { Feneau Ernest, rue St-Etienne, Nantes, Forain
- Contribuables assujettis à l'impôt sur les bénéfices agricoles
- Citadains { Marchais Julien, le Bouffay
 - { Lamson Antoine, la Haute-He.
 - { Meunier Baptiste, le Port-au-Poli
 - Suppléants { Goutiere Emile, rue du Docteur Noque
 - { Herard Louis, le Châtelier
 - { Briard Alexandre, 16 rue Marceau, Nantes

Chapitres additionnels au budget de 1939 des chemins vicinaux. - Sur l'invitation du Maire, le Conseil approuve les recettes et crédits supplémentaires des chapitres additionnels au budget de 1939 pour l'entretien des chemins vicinaux.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 25388^{fr}74.

Budget primitif de 1940 pour l'entretien des chemins vicinaux. - Sur le Maire donne lecture au Conseil du budget de 1940, proposé par les Ingénieurs du Service vicinal pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories.

Les recettes s'élèvent à 243.049

Les dépenses à 203.373^{fr}

Le dit budget est accepté tel qu'il est établi.

Budget de 1940 pour l'entretien des chemins ruraux. - Lecture est ensuite donnée des propositions des Ingénieurs du Service vicinal pour l'entretien des chemins ruraux reconnus en 1940.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 116.373^{fr}

Le Conseil l'approuve tel qu'il est établi.

Assistances diverses. - Enfin, le Maire invite le Conseil à se former en comité secret pour examiner les diverses demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards:

- 1 Chauson Emmanuel, rue Chepied, proposé pour 40^{fr}
- 2 M^{me} Chauson née Legast, proposée pour 40^{fr}
- 3 M^{me} Vano Bejeaud née Poterin Marie, rejet.

Assistance des femmes en couches

- 1 M^{me} Vano, née Lebston Angèle, la Morinière, rejet
- 2 M^{me} Marchand née Hauray Marie Louise, la Petite Lande, rejet, Maire prime d'allaitement
- 3 M^{me} Martini, née Golloz Germaine, le Genétais, rejet.

Assistance médicale gratuite, assurés sociaux.

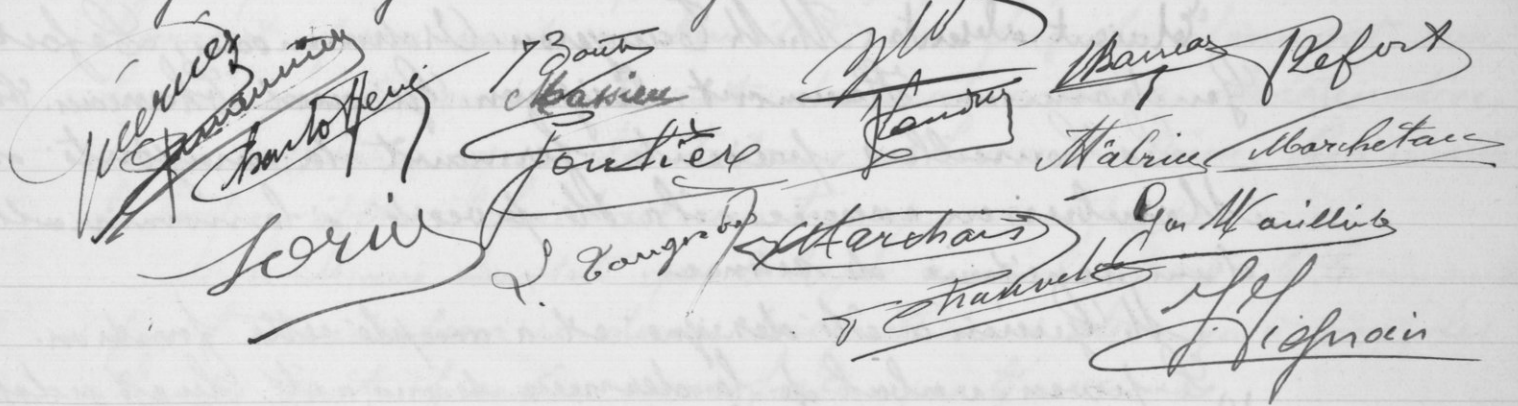
- 1 Chevalier Auguste, le Crois-Moelins, pour complément des A.S.;
- 2 Cirilly Jacques, du Port au Blé, proposé;
- 3 Le Drogny du Grand Clos, paiera 50% de la dépense;
- 4 Conan Guillaume, la Petite Lande, paiera le complément des A.S.;
- 5 Renaud Jean de Maupertuis, paiera 50% de la dépense;
- 6 Gagnaire Esprit des Bains-Chapelles, proposé;
- 7 Guichet Ernest, Vauze Guelpeau paiera pour 5^{fr} par jour;
- 8 Herveau Eugène, rue Félix Cabreau, paiera 10^{fr} par jour;
- 9 Billy Lion, Maupertuis, proposé sans participation;
- 10 Vercay Fernand, la Haute-He paiera le complément des A.S.;

11. Balonneau Marcel, de Maupeithuis, propose; sans participation;
12. Aniza Sidone, propose; sans participation;
13. Femme Laplain Marguerite, rue Felix Faure, propose sans participation;

Non admis sociaux:

1. Hebert Jules, de Nortepere, propose; sans participation;
2. Femme Gayet Marie, de Ragon, propose sans participation;
3. Choron Francis de Creteuil, propose; sans participation;
4. Rousseau Joseph, rue Sadi Carnot, refet;
5. Sidoneau Charles, rue de l'Industrie, paiera les $\frac{3}{4}$ de la depense;
6. Calendry, rue M^{me} Curie, refet, paiera pour son beau pere Soignon;
7. Bonnet Andre rue Chiers, refet;
8. Femme Belaud Marie, la Bass Lande, propose; sans participation;
9. Cessier Louis, rue Emile Lizon, paiera la moitie de la depense;
10. Gamet Joseph, rue du Petit-Baron, paiera la moitie de la depense;
11. Charrier Jean-Marie, Petite Lande, decide; accepte;
12. Femme Gâtine Marie, au Chêne-Creux, propose; sans participation;
13. Pedrosa de Greus, rue Chiers, 1, propose; sans participation;
14. Pineau Pierre, la Moriniere, paiera 5^e par jour;
15. Vano Marius, la Moriniere, propose; sans participation;
16. Fournel Jeanne, rue Boujeau, propose; sans participation;

L'ordre du jour etant epuise, la seance est levee a vingt-deux heures quarante-cinq minutes et les Membres presents ont signe au registre les dits jour, mois et an.


 L'ordre du jour etant epuise, la seance est levee a vingt-deux heures quarante-cinq minutes et les Membres presents ont signe au registre les dits jour, mois et an.

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se reunira au lieu ordinaire de ses seances, le mardi, huit aout mil neuf cent vingt-neuf, a dix-neuf heures.

Ordre du jour.

1. Requete Binot-Delaunay.
2. Locaux de l'ecole privee de filles de la rue Sadi-Carnot.